

Proposition du Conseil administratif du 14 mars 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 638 500 francs destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Une ville plus verte est plus attractive. Elle est le gage d'une qualité de vie certaine, aussi bien pour les habitant-e-s que pour les employé-e-s qui y travaillent.

Les récents épisodes de canicule ont rappelé l'importance du végétal en milieu urbain. Lorsqu'elle est considérée comme un élément structurant des aménagements, la végétation permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, la pollution et les inondations. A cet égard, la Ville de Genève a dernièrement adopté un Plan stratégique de végétalisation (PSV) proposant des axes d'interventions en amont des opérations de renouvellement urbain ou au niveau d'actions locales. Ces dernières sont peut-être moins significatives mais elles ne sont pas à négliger car, mises bout à bout, elles contribuent à l'effort général de végétalisation de la ville.

La présente demande de crédit a pour objet d'intervenir sur ces actions locales, à savoir:

- végétalisation de zones à trafic modéré existantes;
- reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants;
- plantations de rues et d'espaces publics.

Exposé des motifs

Aujourd'hui, au service des villes et de leurs habitant-e-s, les bienfaits du végétal en milieu urbain, sous toutes ses formes, ne sont plus à démontrer:

- pour l'homme: santé et bien-être, lien social, amélioration du cadre de vie;
- pour l'équilibre naturel: préservation de la biodiversité, relais écologique, régulation thermique et rafraîchissement de la ville, épuration et amélioration de la qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols;
- pour l'économie: valorisation du bâti, attractivité du territoire, revitalisation des quartiers, accompagnement des réseaux de mobilités douces, etc.

Pour être bénéfiques à la ville, l'intégration du végétal et les aménagements paysagers doivent être pensés en amont des projets urbains et être prévus dès leur programmation.

La réalisation récente des zones 20 Covid nous laisse entrevoir un réel potentiel de végétalisation, bien qu'il s'agisse principalement d'interventions ponctuelles. Dès lors, il est nécessaire non seulement de renforcer la résilience locale mais aussi d'intervenir, de planter et de désimperméabiliser afin d'améliorer la situation existante. L'environnement de proximité s'en trouvera directement impacté, participant ainsi aux efforts entrepris sur le long terme pour la valorisation de la biodiversité, et pérennisera l'image d'une cité plus verte pour les futures générations.

En conséquence, 3 axes de travail ont été dégagés et répondent aux objectifs figurant dans le Plan stratégique de végétalisation (PSV) 2030.

Pour chacun des axes de travail décrits ci-après, la présente demande de crédit inclut les honoraires d'études détaillés (y compris dossiers d'autorisations de construire), les honoraires de réalisation et enfin les travaux d'aménagements.

Bilan du crédit précédemment voté

La proposition PR-1452 votée par votre Conseil en 2022, afin de réaliser des travaux de végétalisation sur différents aménagements pour un montant total d'études et de réalisation de presque 5 millions de francs, est bien avancée.

Ainsi, plusieurs lieux annoncés dans la proposition susmentionnée sont en cours de réalisation, tels que l'avenue de Miremont et la rue Agasse. En parallèle, des autorisations de construire vont être déposées pour les rues de Fribourg et Chaponnière.

Les projets de plantations de la rue Leschot et de la rue du Cendrier ont été mis en attente pour ne pas entrer en conflit avec des projets connexes et remplacés par l'aménagement et la végétalisation du Conservatoire de musique de Genève, sis place de Neuve, dont l'autorisation de construire est en traitement dans les offices cantonaux.

Concernant le nouvel abribus, un prototype apportant satisfaction a été réalisé à la route de Malagnou, devant le Muséum d'histoire naturelle (MHNG). La construction des abribus aux arrêts Mont-Blanc, Navigation, place de Neuve et Hôpital sera terminée au printemps 2024.

Description de l'ouvrage

Zones à trafic modéré

A travers cette thématique, l'objectif est d'améliorer la canopée par des plantations en zones à trafic modéré existantes de façon à la renforcer dans certains

quartiers. Les nombreux espaces libérés lors de la mise en place de zones 30 représentent de réelles opportunités de plantations.

Il s'agira principalement d'opérations ciblées ne nécessitant pas de travaux lourds; dégrappage des surfaces goudronnées ou bétonnées afin de les convertir en surfaces perméables ou végétalisées de type extensive, vivace ou arbustive. L'objectif est d'exploiter la biodiversité, d'utiliser différentes plantes et de favoriser plusieurs strates de végétation pour créer des espaces variés. Par ailleurs, là où la disponibilité en sous-sol le permet (absence de réseaux souterrains), des arbres seront plantés.

Ces transformations, réalisées au plus près de la population, participeront, à leur échelle, à l'accroissement de la faune et de la flore, à la perméabilité des sols et dans une certaine mesure à la diminution des îlots de chaleur.

Dans tous les cas, le respect des mobilités douces et des personnes à mobilité réduite sera pris en compte.

La zone à trafic modéré concernée est la zone 30 Délices.

Reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants

Dans le cadre de l'entretien et du renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève, le Service des espaces verts (SEVE) rencontre de nombreuses situations conflictuelles entre les arbres plantés dans les rues et les places de stationnement dessinées au pied de ces arbres. Cette situation très fréquente est l'héritage des décennies précédentes où l'espace vital des arbres était subordonné au besoin en places de stationnement.

Ces conflits se traduisent par deux phénomènes majeurs:

- dégradation du domaine vital des arbres (pieds des arbres): tassement et imperméabilisation du sol dû au poids des voitures parkées, entraînant une perte de vitalité des arbres;
- blessures aux arbres: chocs de véhicules contre les troncs et collets des arbres concernés.

Il en résulte le non-renouvellement de nombreux arbres. Un arbre abattu dans une situation de place de stationnement conflictuelle ne peut pas être remplacé en l'état. Soit on le replante dans des conditions acceptables et des places de stationnement doivent être supprimées, soit on maintient la place de stationnement et il est techniquement impossible de replanter un arbre d'avenir.

L'étude menée révèle des sites nécessitant une suppression conséquente de places de stationnement pour sauvegarder le patrimoine arboré en alignement de la ville et permettre la replantation des arbres abattus. Ces opérations visent

à rendre un site perméable avec une plantation extensive. Les places supprimées seront compensées dans les parkings en ouvrage existants à proximité. Les sites identifiés sont les suivants:

- boulevard Helvétique (partie aval);
- cours Jean-Canal;
- cours des Bastions;
- avenue Théodore-Flournoy;
- avenue Blanc;
- rue de l'Encyclopédie;
- rue Faller;
- rue Joseph-Pasquier;
- rue Guye;
- rue de la Canonnière.

Plantations de rues et d'espaces publics

La présence du végétal dans les rues de la Ville est à amplifier et promouvoir. Quels que soient sa nature, sa forme et son développement, qu'il soit en isolé, dans un massif ou dans un alignement, chaque individu participe sans aucun doute à compléter et renforcer le maillage vert existant. La couverture végétale est ainsi augmentée et l'équilibre entre les usages sociaux et écologiques ménagé. Il s'agit là de faire entrer la nature dans l'espace urbain.

Pour ce faire, il convient surtout d'intervenir sur des espaces qui auront été préalablement identifiés et où les conditions optimales sont réunies pour des plantations pérennes. Ces dernières pourront être de différentes natures; arborées, arbustives, couvrantes, extensives, etc. Les lieux identifiés sont la rue Adhémar-Fabri et la rue des Eaux-Vives.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Outre le fait que ces projets s'inscrivent dans le Plan stratégique de végétalisation (PSV) de la Ville de Genève, cet objet entre dans le cadre des actions visées par l'Agenda 21.

En effet, les différents projets comprennent une forte composante «Nature en Ville» et permettent d'atteindre les objectifs de la Ville en termes de biodi-

versité, de préservation de la qualité des sols et de développement durable. Ils répondent également en partie à la résolution intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» (R-242) adoptée par le Conseil municipal le 16 mai 2019.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Avec ces espaces végétalisés, une ville plus verte est gage de qualité de vie et mieux être ensemble, contribuant ainsi directement à la cohésion sociale.

Estimation des coûts

Travaux

Zones à trafic modéré

Installation de chantier	48 000
Travaux de génie civil	200 000
Plantations	400 000
Divers et imprévus 5%	32 400

Reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants

Installation de chantier	26 800
Travaux de génie civil	1 450 000
Plantations	2 466 000
Divers et imprévus 5%	197 200

Plantations de rues et d'espaces publics

Installation de chantier	72 000
Travaux de génie civil	400 000
Plantations	500 000
Divers et imprévus 5%	48 600

Honoraires

Architecte paysagiste	380 000
Ingénieur-e génie civil	266 600
Géomètre	45 000

Frais secondaires

Autorisations, taxes	9 000
Frais de reproduction et communication	40 000

I. Coût total des travaux (HT) 6 581 600

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	
+ TVA (8,1% × 6 581 600)	+ 533 100

II. Coût total de l'investissement (TTC)	
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 7 114 700)	+ 355 700
III. Sous-total	
+ Intérêts intercalaires (2,25% × 7 470 400 × 24 mois) / (2 × 12)	+ 168 100
IV. Coût total de l'opération (TTC)	7 638 500

Délai de réalisation

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire écoulé. Leur durée est estimée à 24 mois.

Référence au 19^e plan financier d'investissement 2024-2035 (p. 55)

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 19^e plan financier d'investissement 2024-2035, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 102.605.48 «Verdissement zones à trafic modéré» pour un montant de 5 000 000 de francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023. Le montant de la présente demande est supérieur à celui inscrit au Plan financier d'investissement (PFI) car le périmètre d'intervention est plus important qu'initialement prévu, notamment car le nombre d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants a augmenté.

Budget de fonctionnement

Anticiper les coûts associés à l'entretien du vivant est à la fois un gage de succès et une nécessité au regard des bienfaits multiples que le végétal apportera pendant des années.

L'entretien et le nettoyage de ces aménagements seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et augmenteront les dépenses générales comme suit:

- de 56 000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destinés à l'entretien des arbres et à l'entretien de la végétalisation des espaces verts;
- de 20 000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre (VVP), destinés à l'entretien et au nettoyage de l'espace public.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 839 200 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur de l'année 2023. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Les projets nécessitant les travaux décrits dans la présente demande de crédit seront soumis à autorisation de construire.

Ces travaux pourront démarrer dès l'obtention desdites autorisations.

Régime foncier

La réalisation de ces aménagements concerne des parcelles situées sur le domaine public communal.

Information publique

Avant le début du chantier, une information indiquant la nature des travaux effectués ainsi que leur durée sera distribuée aux riverain-e-s (ménages, entreprises, commerces et institutions).

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit de travaux est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]

Impact sur le budget de fonctionnement - [C]

Objet: végétalisation de zones à trafic modéré, reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et plantation de rues et d'espaces publics

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Travaux	5 841 000	76%
Honoraires	691 600	9%
Frais secondaires	49 000	1%
Frais financiers y compris TVA	1'056'900	14%
Coût total du projet TTC	7 638 500	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM:			
2024	2 500 000		2 500 000
2025	2 500 000		2 500 000
2026	2 638 500		2 638 500
Totaux	7 638 500	0	7 638 500

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	76 000	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	839 200	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	915 200	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-915 200
---	-----------------

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 638 500 francs, destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 638 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.